



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt décembre deux mil dix-neuf s'est réuni à la Mairie le vingt-sept décembre deux mille dix-neuf à midi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc COMBOT, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Luc COMBOT, Jean-Louis LEBALLEUR, Jean-Claude THEROUIN Madame Annick PETIT, Monsieur Luc ARNAULT, Mesdames Annette FOUSSARD, Marie-France REYMOND, Noëlle FREMONT.

Absente excusée : Madame Claude FILLATRE.

Absents : Messieurs François RONCIERE, Dominique BONVILLE, Pascal BRISSET, Mesdames Claire ROULLIER, Stéphanie LEFEBVRE, Michèle PISSOT.

Madame Marie-France REYMOND a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 09 décembre 2019,
- 2) Contrat déterminé dans l'attente du recrutement d'un agent,
- 3) Élection municipale : Fixation d'un tarif pour la mise à disposition d'étiquettes,
- 4) Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 DÉCEMBRE 2019

Délibération N°D-152-19

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2019 qui est de ce fait adopté.

2- CONTRAT DÉTERMINÉ DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN AGENT

Délibération N°D-153-19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent espaces verts – voirie relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique par délibération n°D-140-19 en date du 09 décembre 2019 à temps complet.

Le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent relevant du grade d'adjoint technique de la catégorie C pour effectuer les missions de gestion des espaces verts et de la voirie à temps complet du 06 janvier 2020 au 31 janvier 2020.

3- ÉLECTION MUNICIPALE : FIXATION D'UN TARIF POUR LA MISE A DISPOSITION D'ÉTIQUETTES

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des prochaines élections municipales les candidats aux élections municipales peuvent demander que la Mairie fournisse la liste électorale sous forme d'étiquettes.

Ainsi, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le tarif à appliquer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal détermine le montant de l'étiquette à 0,0050 Euros.

4- QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Séance levée à 12h15.

Signatures :

Jean-Luc COMBOT

Jean-Louis LEBALLEUR

Jean-Claude THEROUIN

Annick PETIT

Luc ARNAULT

~~François RONCIERE~~

Annette FOUSSARD

~~Dominique BONVILLE~~

Marie-France REYMOND

~~Pascal BRISSET~~

~~Claire ROULLIER~~

~~Stéphanie LEFEBVRE~~

~~Claude FILLATRE~~

~~Michèle PISSOT~~

Noëlle FREMONT